Formulaire de choix de chambre

Pour un séjour adapté selon vos préférences

Choix de la chambre

Salle commune (3-4 lits)
Chambre partagée avec d'autres patients.

Chambre semi-privée (2 lits)
Chambre partagée avec un autre patient.

Chambre privée (1 lit)
Chambre individuelle pour plus d'intimité.

Tarification

Les tarifs sont révisés chaque année et définis par le Ministère de la Santé et des Services sociaux en fonction du type de chambre, de la dimension, et des commodités offertes.

Pour obtenir les prix exacts, consultez le formulaire de choix de chambre.

Sélection d'une chambre

1. Admission à l'hôpital

Remplissez le formulaire de choix de chambre fourni et gardez une copie de ce dernier.

2. Attribution de la chambre

Notez que les chambres privées et semi-privées sont allouées selon les disponibilités. Soyez assuré que nous tiendrons compte de votre demande.

Pour toute information sur le choix de chambre, veuillez-vous adresser **aux agents de l'admission** ; le personnel soignant n'est pas habilité à répondre sur les tarifs et conditions.

3. Facturation de la chambre

Vous serez facturé selon le type de chambre choisi, à quelques exceptions près :

- **Si vous avez demandé une salle** et obtenez chambre différente de celle demandée : aucun frais supplémentaire ne sera appliqué ;
- **Si vous avez demandé une chambre privée** et obtenez une chambre différente de celle demandée : vous serez facturé selon la chambre obtenue (privée ou semi-privée), même si vous occupiez déjà une chambre semi-privée au moment du choix.

4. Modification de la chambre

Vous pouvez modifier votre choix de chambre à tout moment en :

- Vous présentant au service des admissions de l'hôpital ;
- Envoyant un nouveau formulaire par courriel à l'adresse correspondant à votre site ;

Formulaire de choix de chambre

Pour un séjour adapté selon vos préférences

Couverture d'assurance privée

- **Contactez votre assureur** pour vérifier la couverture des chambres privées ou semi-privées dans votre contrat.
- **Vérifiez la proportion des frais couverts** par votre assureur. Les frais non couverts par votre assurance vous seront facturés.
- **Présentez votre preuve d'assurance valide** lors de votre admission.

Tranquillité d'esprit : confiez-nous la facturation à votre assureur

Le service de facturation vous offre la possibilité de transmettre directement la facture à votre assureur pour des frais supplémentaires.

Le montant est indiqué sur votre formulaire.

Pour joindre le service d'admission ou pour toute question liée à la facturation

Composez le **418-525-4444** suivi du poste associé à votre site et votre besoin.

SITES	ADMISSION	FACTURATION
Hôpital de l'Enfant-Jésus (HEJ)	Poste 65612 admission.hej@chudequebec.ca	Poste 65547
Hôpital Saint-Sacrement(HSS)	Poste 87660 admission.hss@chudequebec.ca	Poste 87780
Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL)	Poste 47271 admission.chul@chudequebec.ca	Poste 48367
L'Hôtel-Dieu de Québec (L'HDQ)	Poste 15354 admission.hdq@chudequebec.ca	Poste 15054
Hôpital Saint-François d'Assise (HSFA)	Poste 54314 admission.hsfa@chudequebec.ca	Poste 52466

CHU de Québec Université Laval